

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 29 MAI 2017

18 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement
 - A. Alimentation en eau potable du quartier de Malleval, commune de St Jean Roure : signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDEA
 - B. Travaux de mise en conformité des captages Font Lachenal et Marlhincet sur St Martin de Valamas : lancement de consultation
 - C. Travaux d'assainissement collectif au Quartier de Valamas (St Martin de Valamas) - 3^{ème} tranche : avenant n° 1
 - D. Marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'interconnexion AEP entre St Agrève, Intres et St Julien Boutières : lancement de consultation
 2. Economie
 - A. ORC : attribution de subventions
 - B. ORC : modification de la délibération prise pour l'entreprise "Bar restaurant Au bon air"
 - C. Réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou : Avenant n°1 - Lot 4
 3. Action sociale
 - A. Appel à projet Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique : attribution d'aides
 4. Finances
 - A. Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche
-

Date de la convocation : 22 mai 2017

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Catherine FAURE

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. Eau / Assainissement

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de ces compétences.

A. Alimentation en eau potable du quartier de Malleval, commune de St Jean Roure : signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDEA

M. Fayard rappelle au Bureau que des travaux d'alimentation en eau potable au quartier Malleval, sur la Commune de St Jean Roure, sont prévus au budget 2017.

Le coût de cette opération est évalué à 126 500 € HT.

Le délai de réalisation est estimé à 24 mois.

Au regard des moyens humains et matériels dont la Communauté de communes dispose, il a été estimé utile de solliciter le concours du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) au terme d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour assurer cette mission, le SDEA sollicite une rémunération de 4 410 € HT, soit 5 292 € TTC.

Pour le financement de l'opération, la Communauté de communes sollicitera des subventions auprès du Département de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, confirme sa décision de confier au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'alimentation en eau potable au quartier Malleval, sur la Commune de St Jean Roure ; approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage afférente à intervenir ; autorise M. le Président à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

B. Travaux de mise en conformité des captages Font Lachenal et Marlhincet sur St Martin de Valamas : lancement de consultation

Raymond Fayard expose au Bureau communautaire que des travaux de protection sont prévus sur les captages de Font Lachenal et Marlhincet, sur la commune de St Martin de Valamas, suite à la fin de la procédure administrative de mise en conformité.

Le montant des travaux est estimé à 125 510 € ht.

Cette opération pourra être financée par le Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le Président à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

C. Travaux d'assainissement collectif au Quartier de Valamas (St Martin de Valamas) - 3^{ème} tranche : avenant n° 1

M. Fayard rappelle au Bureau le marché de la 3^{ème} tranche de travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le Quartier de Valamas, commune de St Martin de Valamas, attribué au Groupement Faurie TP - Bouchardon.

Il rappelle que le programme de travaux comprend un lot unique divisé en 2 tranches :

- Tranche ferme : Poste de refoulement
- Tranche conditionnelle : Collecteurs et ouvrages annexes

Le marché doit faire l'objet d'un avenant pour les raisons suivantes :

- Modification du fil d'eau du collecteur sous le parking de l'usine GL, moins profond à cause du croisement d'un réseau pluvial privé, entraînant une charge faible sur le collecteur et nécessitant donc la mise en place d'une protection mécanique avec l'apport de béton ferrailé.
- Passage dans le fossé situé côté sud, le long de la propriété de l'usine GL, avec la mise en place d'un drain de diamètre 100 mm en parallèle au collecteur d'assainissement et la mise en place d'une protection béton en surface pour éviter tout ruissellement.
- Réalisation d'un fossé le long de la propriété de l'usine GL pour évacuation des eaux pluviales.
- Changement de tracé, entraînant une tranchée en sur-profondeur plus importante, suite au refus d'un propriétaire du passage du collecteur dans sa propriété.
- Réfection de chaussée du parking de l'usine GL réalisée en enrobé et non en bicouche.

Ces travaux correspondent à une plus-value de 6 151,53 € ht, portant le montant initial du marché à 78 693,25 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 pour le marché de la 3^{ème} tranche de travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le Quartier de Valamas, commune de St Martin de Valamas, attribué au Groupement Faurie TP - Bouchardon ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

D. Marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'interconnexion AEP entre St Agrève, Intres et St Julien Boutières : lancement de consultation

Raymond Fayard expose au Bureau le projet de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'interconnexion AEP entre St Agrève, Intres et St Julien Boutières.

Le montant des travaux est estimé à 464 000 € ht.

Il précise que la consultation est réalisée sous forme de procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'interconnexion AEP entre St Agrève, Intres et St Julien Boutières ; autorise le lancement du marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence

2. Economie

M. le Président laisse la parole à M. René Julien, Vice-président en charge de l'économie.

A. ORC : attribution de subventions

M. Julien indique que, lors du quatrième Copil qui s'est tenu le 26 avril 2017, le dossier de la SCI JRCSC a été étudié et a reçu un avis favorable, comme indiqué dans le tableau joint en Annexe 1.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'aide apportée à l'entreprise dans le cadre de la 3^{ème} tranche de l'ORC Haut Vivarais, conformément au tableau ci-joint ; autorise M. le Président à notifier l'entreprise de l'aide qui lui est attribuée.

B. ORC : modification de la délibération prise pour l'entreprise "Bar restaurant Au bon air"

René Julien indique qu'une erreur de calcul s'était glissée dans la somme des investissements pour lesquels l'entreprise "Bar restaurant Au bon air", située à Devesset, avait déposé une demande d'aide ORC, validée lors du Bureau communautaire du 16 décembre 2016.

Aussi, il convient de modifier la délibération du 16 décembre 2016, la somme des investissements prévus par l'entreprise "Bar restaurant Au bon air" étant de 31 842,19 € (et non de 30 042,19 € comme indiqué précédemment).

La subvention attribuée est alors de 9 552,66 € (au lieu de 9 012,66 €).

M. Julien propose au Bureau de prendre une délibération modificative en approuvant le dossier présenté dans le tableau joint en Annexe 2 du présent compte-rendu.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, annule et remplace par la présente la délibération du 16 décembre 2016 ; approuve l'aide apportée à l'entreprise "Bar restaurant Au bon air", dans le cadre de la 3^{ème} tranche de l'ORC Haut Vivarais, conformément au tableau ci-joint ; autorise M. le Président à notifier l'entreprise de l'aide qui lui est attribuée.

C. Réhabilitation de l'usine Murat et création de l'Atelier du bijou : Avenant n° 1 - Lot 4

René Julien rappelle le marché de travaux concernant la réhabilitation de l'Usine Murat et la création de l'Atelier du bijou, à St Martin de Valamas.

Le lot n° 4, Etanchéité bardage, attribué à l'entreprise ATIV'ETANCHEITE, doit faire l'objet d'un avenant pour des plus-values concernant des travaux complémentaires consécutifs aux modifications apportées au projet :

- Mise en place d'un échafaudage sur la façade le long de la rivière pour habillage en bardage métallique
- Mise en œuvre d'une couverture aluminium sur la même façade afin d'assurer l'étanchéité

Ces travaux correspondent à une plus-value de 4 500 € ht.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est porté à la somme de : 89 683,50 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 4 du marché de travaux de réhabilitation de l'Usine Murat et la création de l'Atelier du bijou,

attribué à l'entreprise ATIV'ETANCHEITE ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

3. Action sociale

M. le Président laisse la parole à M. Thierry Girot, Vice-président en charge l'action sociale.

A. Appel à projet Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique : attribution d'aides

M. Girot rappelle la délibération du 14 février 2017, adoptant le règlement d'attribution des aides à destination des particuliers dans le cadre de l'appel à projet « Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique », opération inscrite au plan d'actions du programme TEPCV.

M. Girot propose au Bureau d'approuver les dossiers présentés dans le tableau joint en Annexe 3 et d'autoriser M. le Président à notifier aux personnes concernées l'aide qui leur est attribuée.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées dans le tableau joint en annexe ; autorise M. le Président à notifier à chaque personne l'aide qui lui est attribuée.

4. Finances

M. le Président laisse la parole à M. Michel Villemagne, Vice-président en charge la compétence.

A. Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

M. Villemagne informe le Bureau qu'au vu des besoins en fonds de roulement de la Communauté de communes et au vu des montants de subventions inscrits au budget 2017, il convient de recourir à un emprunt sur le Budget Général, destiné à préfinancer les investissements.

La Caisse d'Épargne a fait une proposition intéressante de contrat.

Il propose de souscrire un emprunt de 450 000 €, ce qui est largement en-dessous des subventions inscrites au BP 2017.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- **décide** d'accepter la proposition de la Caisse d'Épargne pour la souscription d'un emprunt porté par le budget Général de 450 000 € et de signer le contrat auprès du même organisme prêteur aux conditions suivantes :
 - Taux variable : Euribor 3M + 0,69 %
 - Durée : 5 ans
 - Versement unique des fonds
 - Amortissement : progressif
 - Périodicité : trimestrielle
 - Frais de dossier : 0,10 % du montant du prêt
 - Possibilité de rembourser à son gré tout ou partie, sans pénalité ni indemnité
- **autorise** son Président ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 18h30

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Éyrieux
Maire du Cheylard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Chabal', with a small flourish at the bottom right.

Annexe 1

Opération Rurale Collective du Haut Vivarais Attribution de subventions

Entreprise	Activité	Objet de la demande	montant total des dépenses (€ HT)	dépenses subventionnables (€ HT)	taux d'aide retenu	subvention proposée (€ HT)	cofinancement	Avis COPIL
SCI JRCSC (pour le compte de la SARL Jeanomoto)	Négoce de véhicules légers, d'accessoires et pièces pour matériels de loisirs et véhicules.	amélioration des bureaux, sécurisation et agrandissement du dépôt	18 736,75 €	18 736,75 €	20%	3 747,35 €	Etat (Fisac) : 1 873,67 € Dpt : 936,84 € Cdc VE : 936,84 €	favorable

Annexe 2

Opération Rurale Collective du Haut Vivarais Modification de la délibération prise pour l'entreprise "Bar restaurant Au bon air"

Activité	Objet de la demande	montant total des dépenses (€ HT)	dépenses subventionnables (€ HT)	taux d'aide retenu	subvention proposée (€ HT)	cofinancement	Avis COPIL
bar, restaurant, tabac (Devesset)	réfection et embellissement du bar et de la terrasse	31 842,19 €	31 842,19 €	30%	9 552,66 €	Etat (Fisac) : 4 776,34 € Dpt : 2 388,16 € Cdc VE : 2 388,16 €	favorable

Annexe 3

Appel à projet Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique Attribution d'aides

N°dossier	Nom et Prénom du demandeur	Adresse du demandeur	Vélo neuf / occasion	Montant de l'achat € TTC	Aide proposée
40	Roudil Sandrine	Croix de ribes 07320 Saint Agrève	Neuf	2 599,00 €	400,00 €
51	Bresso Dominique	Les collanges 07160 Les Nonières	Neuf	2 299,00 €	400,00 €
					800,00 €